

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - extension d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire de la commune de PUISEUX-EN-FRANC

**De :** Vincent MICHEL <vincentmichel@yahoo.fr>

**Date :** 02/09/2021 23:54

**Pour :** "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je réagis à l'enquête publique en cours concernant le projet d'agrandissement de l'ISDI de l'entreprise Cosson à Puisseux-en-France.

Je vous fais part de ma plus vive opposition concernant ce projet et vous en expose les raisons ci-dessous :

- L'impact visuel du projet pour les habitations situées à proximité sera considérable étant donné la taille des remblais prévus autour du site et le rehaussement des terres. La vue existante sur la plaine de Puisseux-en-France en sera très détériorée. Le cadre visuel général des habitants de Puisseux-en-France sera lui aussi profondément bouleversé et dégradé, notamment au niveau de l'entrée Nord de Puisseux (D184 – route de Marly). La vue existante sur les champs au niveau de l'accès Nord et sur une partie du bassin parisien sera purement et simplement supprimée ;

- Ce projet aura un impact sonore important sur l'ensemble des zones habitées situées à proximité ;

- L'impact du projet sur la qualité de l'air à Puisseux-en-France, avec l'émission d'environ 35 tonnes de poussières fines produites par an et l'émission de quantités non-négligeables de métaux lourds, n'est pas compatible avec la présence d'habitations situées au pied du site projeté et avec la présence d'une école située à une distance de moins de 350 m (école du Bois du Coudray) ;

- Les nuisances citées précédemment, générées par le projet, viendront s'ajouter aux nombreuses nuisances préexistantes aux alentours (aéroport Charles de Gaulle à moins de 4 km, présence de la Route Nationale 104 à moins de 2 km, Autoroute A1 à moins de 4 km, ligne RER D, nouvelle ZAC de Louvres et future ZAC du Bois du Temple envisagée sur Puisseux) ;

- La valeur des habitations des riverains situées à proximité du site sera fortement diminuée, sans que ces derniers ne puissent prétendre à une quelconque compensation financière ;

- L'absence d'impact sur l'environnement, des eaux de ruissellement générées par le projet ne semble pas complètement démontré. Les moyens mis en œuvre pour la surveillance de la qualité des eaux pluviales rejetées ne sont pas clairement exposés ;

- L'absence totale d'impact sur la faune et la flore n'est pas non plus démontrée ;

- L'abandon définitif de surfaces agricoles à fortes valeurs ajoutées qui devraient avoir vocation à être préservées n'est pas justifié ;

- Le projet est d'une dimension inadaptée à la taille de la commune qui va devoir accueillir une partie des déchets générés par les travaux du Grand Paris, sans aucun avantage en retour ;
- Le manque d'information des habitants de Puiseux-en-France sur le projet, avec une enquête publique tenue au mois d'août, alors qu'une partie non-négligeable des habitants n'est pas présent sur la commune, n'est pas acceptable et n'est pas cohérent avec les enjeux liés au projet.

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de mes remarques.

Bien cordialement,

Vincent MICHEL  
40 rue du Château d'eau  
Puisseux-en-France